GRAND CHALON ATHLETISME

NOTE DE FRAIS

Pour les licenciés du club exclusivement.

OBJET/MISSION:

DATES	LIEU	DESCRIPTION	MONTAN
		Frais de déplacement (km X 0,10 €)	
		Péages autoroute (justificatifs)	
		Frais de restauration (justificatifs) Participation du club 15 € par repas, à valider avec le président avant d'engager les frais.	
		Frais d'hôtellerie (justificatifs) Participation du club 40 € par nuit, à valider avec le président avant d'engager les frais.	

DATE ET SIGNATURE	ACCORD:
DU DEMANDEUR	DATE ET SIGNATURE DU PRÉSIDENT
	MONTANT:
	CHÈQUE N°:

TOTAL